

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour :

- L-0146900.2** Ligne souterraine 18 kV entre la S/S Chêne N°6 et le Nouveau poste Pont Bochet TPG E-Bus N°2130
- Modification de la liaison L-146900, raccordement du nouveau poste de transformation au réseau 18kV.
- L-2442441.1** Ligne souterraine 18 kV entre le poste Gériatrie N°732 et le Nouveau poste Pont Bochet TPG E-Bus N°2130
- Nouvelle liaison, raccordement du nouveau poste de transformation au réseau 18kV.
- S-2442440.1** Poste de transformation PONT BOCHET TPG EBUS N°2130 - Partie SIG (Partie TPG S-2479790)
- Nouveau poste de transformation (Partie SIG). La partie SIG est composée par un bloc MT de couplage pour raccorder le poste du client (TPG) au réseau 18kV des SIG.
- Coordonnées : 2505535/ 1118117, Parcelle N° : 4701
- S-2479790.1** Sous-Station de Transformation PONT BOCHET TPG EBUS N° 2130 - Partie TPG (Partie SIG S-2442440.1)
- En vue du déploiement de bus électriques à batterie desservant l'arrêt terminus "Hôpital Trois-Chêne", le requérant doit construire une sous-station de transformation électrique afin de recharger lesdits bus, actuellement équipés de moteurs thermiques. L'installation comporte les équipements permettant de recharger deux véhicules simultanément. L'installation est prévue dans un local à créer et situé sur une parcelle privée de l'Etat de Genève.
- Coordonnées : 2505535/ 1118115, Parcelle N° : 4701

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom du Services industriels de Genève, Chemin du Château-Bloch 2, 1219 Le Lignon ainsi que par l'Etat de Genève, Chemin des Olliquettes 4, 1211 Genève 4 au nom des Transports public Genevois, Route de la Chapelle 1, 1212 Grand-Lancy 1

Les dossiers sont mis à l'enquête du **mercredi 04 décembre 2024** jusqu'au **lundi 20 janvier 2025** dans la commune de **Thônex**.

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante : <https://esti-consultation.ch/pub/4663/9d35faab> ou en scannant le QR code ci-dessous et ce pendant le délai de mise à l'enquête.



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.